

UNE INCOMPRÉHENSION MAJEURE : L'ABSENCE D'ARTICLE 40... ?

Le lundi 17 août 2026

10 comptes rendus d'incident en moins de deux mois : jusqu'où faudra-t-il aller ?

Depuis le **25 juin 2026**, un détenu multiplie les incidents, les insultes, les menaces et les violences à l'encontre des personnels du Centre pénitentiaire de Perpignan.

- **25/06/2026** : Refus de fouille et d'obtempérer, puis menaces contre un agent PREJ : « **Sale fils de pute, je nique tes enfants sur le Coran, je sors et je t'envoie un petit pour te fumer toi et toute ta famille.** »
- **09/07/2026** : Menaces envers deux agents du QD et une Major : « **Vous allez voir ce qu'il va vous arriver au repas, je vais remettre la cagoule, vous n'êtes pas prêts.** »
- **09/07/2026** : Menaces directes envers un agent : « **Quand je vais sortir d'ici, tu vas voir ce que je vais te faire (...) je suis déjà allé en Syrie.** »
- **09/07/2026** : Nouvelles menaces devant l'officier de quartier : « **Je vais donner ton nom et ton visage et tu vas voir ce qui va t'arriver (...) je ne fais pas de paroles en l'air.** »
- **21/07/2026** : Découverte d'un téléphone portable ; refus de le remettre, tentative de dissimulation et nécessité d'employer la force pour le maîtriser.
- **30/07/2026** : Insultes et nouvelles menaces : « **Tu vas voir quand je vais sortir, tu vas voir qui je suis (...) je vais te montrer qui je suis.** »
- **01/08/2026** : Refus de réintégrer, rébellion et agression à l'encontre des agents QI/QD

- **04/08/2026** : Menace explicite de mort envers les personnels : « **Je vais en tuer un, je vais sortir vendredi, ça va mal se passer pour vous.** »
- **17/08/2026** : **Aujourd'hui Nouvelle agression** : menaces de violences physiques contre deux agents : « **Je vous prends toi et ton collègue dans ma cellule et je vous éclate** », suivies de **deux crachats**, atteignant un agent au bras et sur le gilet pare-balles.

Menaces de mort, menaces contre les familles, intimidations, insultes, détention d'un téléphone, refus d'obtempérer et désormais agression par crachats : la situation n'est plus acceptable.

L'UFAP UNSa Justice dénonce fermement cette succession de faits et l'escalade de la violence envers les personnels.

A ce jour **aucun article 40 n'a été transmis à l'encontre de ce détenu**, malgré la gravité, la répétition et l'escalade constante des faits. Pourquoi une telle accumulation de menaces de mort et d'agressions ne fait pas l'objet d'un signalement systématique au Procureur de la République ?

L'UFAP UNSa JUSTICE exige que la Direction transmette **sans délai un ARTICLE 40 au Procureur de la République**, afin que l'ensemble des faits soit porté à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Ce détenu doit passer en **comparution immédiate** et une **peine exemplaire** doit être prononcée.

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre GROUSSET

